

utilisation en CONTREVENTEMENT

Normes de référence	NF 12871 NF EN 636-3
Réf DTU	DTU 31.2
Préconisations produits	TeboPin Contreventement

Le choix d'un contreplaqué THEBAULT dans une utilisation donnée doit se faire en conformité avec les normes qui réglementent les spécifications techniques des produits et leur mise en œuvre doit être faite selon les règles du DTU correspondant.

Les panneaux TEBOPIN sont des contreplaqués NF Extérieur CTB-X cités dans le DTU Français partie GCM comme produits sous technique traditionnelle et par conséquent n'étant pas soumis à avis technique.

Tout en exerçant une fonction de remplissage, le contreplaqué THEBAULT utilisé en habillage de parois intérieure ou extérieure assure, en totalité ou partiellement, le contreventement de l'ouvrage.

EXIGENCES DE CONCEPTION

Afin de garantir la durabilité d'un mur porteur extérieur, il est nécessaire :

- De satisfaire à des exigences mécaniques : descentes de charges et indéformabilité (contreventement)
- De satisfaire à des exigences d'étanchéité à l'eau : c'est le rôle du revêtement extérieur
- De prendre en compte les contraintes hygrothermiques et plus particulièrement les risques de condensation : ventilation des parois.

FIXATIONS

- L'espacement des montants doit être inférieur ou égal à 600 mm, quels que soient le type et l'épaisseur des panneaux. Lorsque les panneaux ne sont pas supportés par un appui continu, les joints entre les panneaux doivent être assemblés par rainure et languette collée et présenter une épaisseur supérieure ou égale à 12 mm.
- L'enfoncement des pointes de fixation ou vis sera d'au moins 35 mm dans les montants d'ossature. Les fixations ne doivent pas être disposées à moins de 10 mm des bords et leur écartement doit être inférieur ou égal à 150 mm en périphérie et 300 mm sur les éléments intermédiaires d'ossature.

MISE EN ŒUVRE

Il existe selon le DTU 31.2, deux types de murs extérieurs :

- Paroi à lame d'air ventilée : avec une ventilation intérieure du mur comportant une lame d'air d'épaisseur supérieure ou égale à 10 mm contre la paroi extérieure et une possibilité d'évacuation de l'eau pouvant résulter de la condensation.
- Paroi sans lame d'air : sans ventilation ni évacuation d'eau. Le panneau de contreplaqué ne doit pas être revêtu d'un film extérieur imperméable à l'eau.

Groupe THEBAULT
47, rue des Fontenelles
79 460 MAGNE - France
Tél : +33 (0)5 49 35 70 20
info@groupe-thebault.com

www.groupe-thebault.com